

Rwanda-France/Génocide

Aux assises, l'armure fissurée du bourgmestre

AFP
Paris/France

Pour la première fois depuis le début de son procès à Paris, Octavien Ngenzi a paru hier désemparé.

OCTAVIEN Ngenzi ne peut pas demander pardon et nier toute faute. Pour la première fois depuis le début de son procès pour génocide aux assises de Paris, l'ancien bourgmestre rwandais semblait hier désemparé. Trop de sang, trop d'amis perdus. L'accusé, d'habitude si volubile, bute sur les mots, se perd dans ses explications. Il nie toute participation aux massacres dans son village de Kabarondo, dans l'est du Rwanda, où des milliers de Tutsi ont été tués en avril 1994. Sa ligne de défense n'a pas changé, mais il apparaît soudain fatigué, désarmé. Jugé depuis la mi-mai avec Tito Barahira, son prédécesseur à la tête du village, pour avoir été un "donneur d'ordres", cet homme de 58 ans risque la réclusion criminelle à perpétuité.

Il "supplie" la cour de ne pas retenir contre lui ce chiffre malheureux de 300 morts qu'il avait avancé pendant l'instruction, alors que les estimations des survivants tournent autour de 2 000 morts à l'église, où le pire massacre a été commis à Kabarondo. "Je ne les ai pas comptés", répète-t-il.

Il demande "pardon" à l'avocat de parties civiles qui lui rétorque que c'est aux victimes qu'il doit s'adresser. L'accusé hésite, se tait.

"INCAPABLE" • Depuis le début du procès, il tente d'expliquer son intenable position en 1994 : entre obligations et lâcheté. Son sentiment d'avoir failli sans être criminel. "Il se présente plus en victime qu'en coupable", a résumé hier un psychologue, son "rejet de toute responsabilité l'exonérant de toute étude sur ses éventuelles motivations".

"Je n'avais plus de pouvoir, affirme l'accusé, mais mes attributions étaient toujours là, j'étais obligé de me déplacer".

Il ne va toutefois pas à l'église où "un massacre épouvantable vient d'être commis". Pourquoi ? de-



Photo : AFP

L'ancien bourgmestre de Kabarondo Octavien Ngenzi (à droite) est apparu fatigué, désarmé à l'audience d'hier. Lui et son prédécesseur Tito Barahira (à gauche) sont jugés devant la cour d'assises de Paris pour génocide.

mande Me Michel Laval, qui défend de nombreuses victimes, parties civiles au procès. "Je n'ai pas pu, je n'ai pas été à la hauteur, j'ai été un incapable", répond Ngenzi.

"Vous êtes quand même capable de prendre une initiative, celle d'enterrer les morts", rétorque l'avocat, rappelant que le bourgmestre a recruté des villageois pour enfouir les corps.

"J'étais seul, souffle Ngenzi. Si j'avais eu quelqu'un comme vous pour m'appuyer, j'aurais peut-être fait autre chose. Aucun bourgmestre, même ceux qui ont été acquittés, n'a pu empê-

cher la mort de ses concitoyens".

"Vous n'avez à aucun moment cherché à savoir qui étaient les victimes, ces femmes, ces enfants jetés dans la fosse. Vous vous êtes comporté comme un bourreau", tonne Me Laval. La voix de l'ancien fonctionnaire se brise. Lui aussi aurait préféré les enterrer "comme un être humain", répète qu'il a fait ce qu'il a pu.

Mais "vous ne pouvez vous prévaloir d'avoir sauvé personne", remarque Me Loïc Padonou. Au contraire, rappelle l'avocat de parties civiles, plusieurs témoins le situent sur les lieux de

massacres ou au côté de tueurs.

Octavien Ngenzi est visiblement malheureux à l'évocation du nom de ses anciens administrés venus l'accuser, d'amis perdus "pour toujours" en ce mois d'avril.

Le cas le plus emblématique est celui d'Oscar Kajanage : ce paysan tutsi, ami d'enfance de Ngenzi, tient le bourgmestre pour responsable de la mort de toute sa famille, raflée au village et jamais revue.

"Comment voulez-vous qu'Oscar Kajanage me pardonne ? Pardonne à quelqu'un qui était l'auto-rité (...) et qui n'a servi à rien", regrette l'ancien fonctionnaire.

Sans illusion sur cette "amitié qui s'est terminée", il espère encore "soulager" celui qui fut son ami. "Peut-être maître, lance-t-il à Serge Arzalier, l'avocat de Kajanage, pouvez-vous faire quelque chose pour moi : parler à Oscar, sans lui parler de moi car cela va raviver sa colère, mais petit à petit, l'aider à dépasser les choses". Car, pense-t-il, il n'y a "pas de vie sans espoir".

Le verdict est attendu le 6 juillet.

L'Afrique en bref

• Congo/Politique. L'opposant Paulin Makaya risque cinq ans de prison

Le ministère public a requis lundi cinq ans de prison ferme contre l'opposant congolais Paulin Makaya, poursuivi à Brazzaville pour "incitation aux troubles à l'ordre public". Président de la petite formation d'opposition "Unis pour le Congo" (UPC), M. Makaya est emprisonné depuis fin novembre.

• Nigeria/Justice. Les dénégations du président du Sénat

Le président du Sénat nigérian Bukola Saraki a nié lundi devant la haute cour d'Abuja avoir fait usage de faux pour être élu, au premier jour de son procès. M. Saraki, troisième personnalité politique la plus importante du Nigeria, est accusé de conspiration criminelle et de falsification du règlement du Sénat.

• Soudan du Sud/Violences. Plus de 40 morts dans l'ouest

Plus de 40 personnes ont été tuées dans des combats ces derniers jours dans l'ouest du Soudan du Sud, selon le gouvernement, alors que les humanitaires dénoncent les conditions sanitaires "critiques" de plus de 10 000 personnes ayant fui les combats.

A travers le monde

• France/Politique. La rue gronde toujours

Pour la onzième fois en quatre mois, plusieurs dizaines de milliers d'opposants à un projet de loi réformant le travail sont descendus hier dans les rues en France, dans une ambiance tendue à Paris avec échauffourées et interpellations.

• Grande-Bretagne/Politique. Le chef du Labour Jeremy Corbyn refuse de démissionner



Jeremy Corbyn, le chef du parti travailliste britannique, a annoncé hier qu'il refusait de démissionner de ses fonctions malgré la motion de défiance, non contraignante, votée un peu plus tôt à son encounter par les députés du Labour.

• Venezuela/Politique. Le gouvernement veut la dissolution du Parlement

Le gouvernement vénézuélien envisage de demander au Tribunal suprême de justice (TSJ) de dissoudre le Parlement, actuellement contrôlé par l'opposition, pour usurpation des fonctions gouvernementales, a annoncé hier le porte-parole de la coalition au pouvoir, Didalco Bolivar.

Etats-Unis/A un peu plus de quatre mois de la présidentielle

Les républicains publient leur réquisitoire sur Clinton et Benghazi

AFP
Washington/ Etats-Unis

Le rapport accuse notamment la candidate démocrate à la Maison blanche, à l'époque où elle était secrétaire d'Etat, d'avoir minimisé la menace extrémiste en Libye. De quoi compliquer la tâche à cette dernière.

UNE commission du Congrès américain dominée par les républicains a publié hier son rapport sur l'attaque de la mission américaine à Benghazi en 2012, accusant Hillary Clinton, alors secrétaire d'Etat, d'avoir minimisé la menace extrémiste en Libye.

Le rapport complique la tâche de la candidate démocrate à la présidentielle, et envenime encore une campagne présidentielle déjà virulente.

Les membres démocrates de la commission d'enquête, créée en 2014, ont

dénoncé son contenu. Et le département d'Etat a indiqué de son côté qu'il apportait peu de faits nouveaux sur la tragédie de septembre 2012, survenue alors que Barack Obama était en pleine campagne pour sa ré-élection. La nuit du 11 septembre 2012, des assaillants extrémistes avaient attaqué l'enceinte diplomatique américaine à Benghazi puis l'annexe proche de la CIA, tuant l'ambassadeur Chris Stevens et trois autres Américains.

Le rapport républicain renforce la thèse que l'administration américaine a été trop lente à mesurer la montée du danger pesant sur ses diplomates en Libye. Et qu'elle a été trop rapide à attribuer les faits à une poussée de colère isolée, au lieu de reconnaître qu'il s'agissait d'une attaque terroriste.

"Maintenant, je demande simplement au peuple américain de lire le rapport, de regarder les preuves que

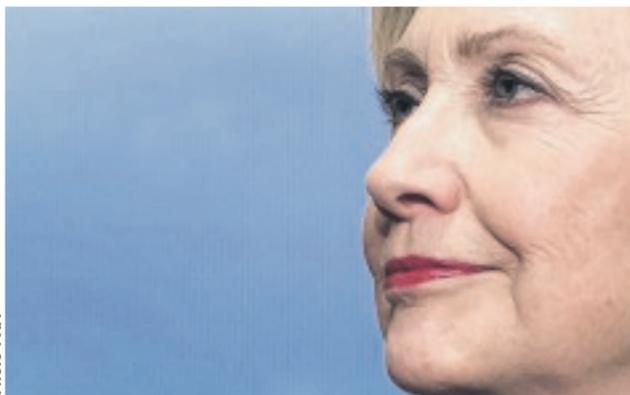


Photo : AFP

Le réquisitoire des Républicains au sujet de son rôle lors de l'attaque de la mission américaine de Benghazi (4 morts, dont l'ambassadeur Chris Stevens) risque de compliquer la tête de la candidate démocrate à la Maison Blanche Hillary Clinton.

nous avons rassemblées et de parvenir à ses propres conclusions", a déclaré l'élue républicain Trey Gowdy, président de la commission d'enquête.

Pour l'autre républicain Mike Pompeo, l'affaire est claire : "Nous attendons de notre gouvernement qu'il fasse tout ce qui est possible pour préserver la vie des Américains qui se mettent en danger (pour servir le

pays). Ce n'est pas ce qui s'est passé." "La politique a primé sur la vie d'Américains", a-t-il estimé.

Le rapport ne met pas en évidence de retard dans l'opération de sauvetage du personnel pris au piège dans la mission diplomatique. Mais il souligne des détails montrant que des considérations politiques ont pu jouer dans la communication de l'adminis-

RDCongo/Justice

Réouverture du procès de Bantous et Pygmées accusés de génocide

AFP
Lubumbashi/RD Congo

LA justice congolaise a rouvert hier le procès de 32 Bantous et Pygmées accusés de crimes contre l'humanité et de génocide lors d'affrontements ayant opposé ces

communautés au Katanga, dans le sud-est de la République démocratique du Congo, en 2013.

Après trois renvois successifs, la cour d'appel de Lubumbashi (deuxième ville du pays) a finalement siégé en "audience foraine" à la prison Kasapa de Lubumbashi, où sont internés les

accusés.

L'audience, qui a duré environ quatre heures, a été consacrée à la lecture des actes d'accusation et à la présentation de quatre premières victimes (une femme violée et des proches de personnes tuées dans les affrontements) appelées à témoigner au cours du pro-

cess. Au total, le témoignage de près de 80 victimes est attendu au cours de ce procès qui devrait durer plusieurs mois.

Saluant la reprise du procès, José-Maria Aranaz, chef du Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'Homme en RDC (BCNUDH), a déclaré

que c'était "important et emblématique parce que c'est la première fois que l'accusation de génocide est utilisée" dans une procédure judiciaire en RDC. "Nous continuons à suivre ce procès et à soutenir les victimes pour que leurs droits soient respectés", a-t-il ajouté.